

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [cederic-levesqueditpatry-cssdn-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/a7cb9f16ec9dbf39a9dead96)
<https://www.cadre21.org/membres/a7cb9f16ec9dbf39a9dead96>

Date d'obtention : 2025-05-22 15:15:20

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto, c'est le fait que c'est un fléau malheureusement trop présent dans le milieu dans lequel je suis amené à intervenir. Cette est une situation délicate et grave qui doit être traitée de la bonne façon et dans les règles de l'ordre, d'où l'importance de bien connaître le protocole et les démarches à suivre.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va tout changer, car je n'étais pas formé à intervenir dans ce genre de situation. Maintenant avec mes connaissances et mes acquis de la formation, je vais pouvoir intervenir de façon adéquate et venir en aide aux jeunes touchés par cette infraction.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Tout d'abord, il est important que les jeunes sachent et connaissent les démarches qui seront mises tout au long de l'intervention. Je vais m'assurer de bien remplir le formulaire et ce seulement en posant les questions écrites sur le formulaire. En aucun cas, vérifier le contenu des images pour s'assurer qu'il s'agit bien de pornographie juvénile. De plus, je porterai une attention particulière aux 4 signes permettant de savoir si nous avons affaire à un acte malveillant ou impulsif.